

nous l'a pas dit—les petites gens ayant un pouvoir d'achat, achètent sur-le-champ. Les spéculateurs depuis longtemps savent tirer profit de ce genre de choses et lorsque cette masse d'achats commence, accompagnée de réclame et tout le tralala, et qu'une action est fractionnée en cinq, son prix saute de \$18 à \$20 ou \$25, soit un bond de \$7. Voilà quand se produit probablement la distribution maximum. Et voilà pourquoi ces gens-là veulent fractionner les actions. Ils veulent faire monter le prix et retirer plus de bénéfices. Après le fractionnement en cinq, le président de la société détiendrait 18,185 actions au lieu de 3,637. A raison de \$25 pièce, son portefeuille vaudrait \$454,625. Autrement dit, la hausse du prix consécutive au fractionnement entraînerait une augmentation de quelque \$127,000 dans les conditions idéales.

Si c'est là la situation du président de la société, que dire de tous les autres spéculateurs. Songez aux profits qu'encaisseront l'*Imperial Oil* et les autres sociétés pétrolières qui détiennent 47 p. 100 des actions. Et tout cela se fait au nom et au profit du petit actionnaire. Ciel! D'où vient l'honorable député de Saint-Paul? Il devrait aller se renseigner sur le fonctionnement de la bourse.

• (5.40 p.m.)

Toute l'affaire se résume à ceci. Cette société et ses principaux actionnaires, centralisés à Toronto se servent de l'Ouest canadien comme d'une vache laitière; ils soutirent de cette région de l'argent qui devrait y rester pour y relever les normes de vie de la population. Nous devrions faire en sorte que les gens puissent voyager et nous devrions favoriser l'établissement d'une industrie touristique, sans imposer des prix aussi élevés pour l'essence. Nous devrions faire en sorte que l'essence puisse se vendre à des prix raisonnables à ceux qui en sont effectivement les propriétaires. Bien que l'établissement des prix de l'essence relève du gouvernement provincial, il comporte certaines résonances fédérales, car en ce domaine, les deux organismes sont étroitement reliés.

L'Alberta renferme les plus grandes réserves de pétrole du monde; comme preuve, je n'aurais qu'à rappeler aux honorables députés les sables bitumineux de McMurray, ma circonscription de Macleod, les champs pétrolifères de Leduc et autres. Il y a aussi des réserves considérables dans les régions de Pincher-Creek et de Turner-Valley, où l'on a installé des pipe-lines pour l'exportation du gaz naturel en Ontario, en Californie et ailleurs. On y trouve une réserve considérable de produits du pétrole et du gaz et les

[M. Kindt.]

habitants de la région estiment que puisque les réserves leur appartiennent étant situées dans leurs domaines, ces compagnies privées devraient revoir leurs méthodes et vendre l'essence aux citoyens à un prix plus raisonnable. Voilà une des raisons de mon discours.

Les trois sociétés qui détiennent 47 pour cent des actions de cette industrie sont responsables du prix élevé du gaz en Alberta et, quand on se plaint du prix excessif, elles répondent que les impôts sont très élevés. Elles signalent aussi que les majorations de prix sont attribuables directement aux augmentations d'impôt. Il est vrai qu'une partie des majorations peut être attribuée au fisc, mais les gens croient qu'une autre partie importante n'a rien à voir aux impôts.

Il faut un changement d'attitude de la part d'un grand nombre des magnats de *Bay Street* qui voient dans l'Ouest canadien une vache laitière qu'on peut traire indéfiniment. Ces gens essaient de le faire à nouveau en demandant au Parlement de fractionner les actions en cinq. A mon avis, cette initiative leur est dictée par la position dans laquelle ils se trouvent en raison des prix qu'ils ont imposés pour les services rendus. Ils ont pu exiger des prix excessifs pour ces services parce qu'ils détiennent un monopole et qu'ils peuvent se présenter devant le Parlement, comme ils le feront probablement, en prétendant qu'ils ont besoin de plus d'argent, ayant réduit leurs prix depuis 1949, l'année de leur constitution, en dépit de l'augmentation des prix de revient. J'espère que personne ne s'y laissera tromper.

Tout le monde sait qu'au moment de la constitution en corporation d'une société de pipe-line, ses prix sont établis à un taux artificiellement gonflé, car son volume de gaz transporté est petit. Quand les ventes augmentent, le prix diminue, mais même le nouveau prix peut être encore trop élevé et ces sociétés continuent à traiter leurs clients de façon usuraire. Ne vous laissez pas tromper par les témoignages qu'elles pourront vous apporter et qui indiqueront une diminution de leurs prix de transport d'année en année. Jetez un coup d'œil sur leurs recettes globales si vous voulez connaître exactement leur situation. Examinez aussi l'actif global de ces sociétés qui de temps à autre demandent au Parlement d'autoriser des fractionnements de chaque action, en cinq, par exemple.

Nous sommes tous désireux de voir les sociétés remporter des succès et nous sommes tous fiers du fait qu'elles expédient ce pétrole. C'est très bien d'applaudir la société *Im-*